

Belgium Parcours Shooting Association

Règlement d'Ordre Intérieur

Sélections Nationales – Attribution des Slots - Règles et Critères

1. **Challenge Marc Branders**

- 1.1. Le **Challenge Marc Branders** permet d'établir le classement du **Championnat de Belgique IPSC** et d'attribuer les slots accordés à la Belgique par l'IPSC mondiale (World Body) pour la participation des Sélections Nationales aux événements sportifs majeurs tels que les Level IV (Championnats d'Europe HG, RF, SG,...) et Level V (Championnats du Monde HG, RF, SG,...).
- 1.2. Pour apparaître au classement final, le tireur doit participer à au moins six matches comptant pour le championnat de Belgique. Si le tireur participe à un nombre supérieur de matches, les six scores les plus élevés seront pris en ligne de compte pour le calcul de la moyenne.
- 1.3. A l'heure actuelle et vu le nombre de slots dont la Belgique bénéficie généralement, seules les Divisions Open, Standard et Production sont éligibles à la sélection et au sponsoring.
- 1.4. Seuls les membres de la BPSA de nationalité belge sont éligibles pour la Sélection Nationale.

2. **Divisions (Divisions)**

- 2.1. Le premier match de la saison détermine le choix de la Division dans laquelle le tireur veut concourir pour l'année en cours. Il ne sera éligible à la Sélection Nationale et au sponsoring que dans cette seule Division.
- 2.2. Si le tireur change de Division sur un seul match, il pourra être classé dans une autre « Region » pour autant qu'il n'ait gagné ni le match, ni aucun stage. S'il a gagné un stage, il doit être retiré du match (DQ) avant la publication des résultats finaux.
- 2.3. Si le tireur souhaite changer de Division en cours de saison et pour le reste de la saison pour quelque raison que ce soit, il ne sera éligible ni à la Sélection Nationale ni au sponsoring dans cette nouvelle Division, sauf autorisation préalable donnée par le Regional Director (RD).

3. **Catégories (Categories)**

- 3.1. L'âge pris en compte pour déterminer la catégorie dans laquelle le tireur concourt est celui atteint au premier janvier de l'année en cours.

4. **Attribution des Places (Slots)**

- 4.1. L'objectif minimum du Conseil d'Administration (CA) est d'envoyer les trois meilleurs résultats OD, SD et PD, néanmoins, cela dépend du nombre de slots reçus par la Belgique.
- 4.2. Pour un événement sportif majeur à caractère continental ou mondial, le CA de la BPSA délègue au **Development Officer (National Team Manager)** la responsabilité d'organiser l'entraînement des compétiteurs souhaitant participer à cet événement ainsi que de procéder à l'évaluation de leur potentiel. Le Development Officer pourra également proposer des modifications à la SN en fonction de critères spécifiques retenus par le CA.
- 4.3. Le CA et le Regional Director se réservent le droit discrétionnaire d'accorder, à titre unique et exceptionnel, une « Wild Card » à tout membre BPSA ayant presté, rendu ou accompli au profit du développement et du rayonnement de l'IPSC en Belgique des services jugés extraordinaires et méritoires.

5. **Règles Générales**

- 5.1. Les slots reçus par l'IPSC seront attribués selon un système mécanique en fonction des classements du Championnat de Belgique dans les Divisions OD, SD et PD en commençant par les résultats les plus élevés. Si un tireur décline l'offre, le slot ira au tireur suivant dans la même Division.
- 5.2. En cas de nombre insuffisant, les slots seront attribués de manière égale pour chaque Division en fonction du classement le plus élevé, les éventuels slots restants étant attribué au résultat le plus élevé dans l'une des trois Divisions représentées dans le Challenge Branders.

Belgium Parcours Shooting Association

Règlement d'Ordre Intérieur

Sélections Nationales – Attribution des Slots - Règles et Critères

- 5.3. Pour obtenir un slot au sein de la Sélection Nationale, le membre BPSA doit obtenir un minimum de 85% des points du Champion de Belgique de la Division considérée dans l'année qui précède le Level IV ou le Level V. Pendant l'année durant laquelle se déroule l'évènement majeur, le candidat doit participer et se classer au Challenge Branders dans la Division pour laquelle il a été sélectionné.
- 5.4. Le candidat doit être sur le plan sportif et caractéristique d'une conduite irréprochable et ne pas faire l'objet d'une mesure disciplinaire et/ou manifester de façon répétée un comportement inadapté mettant en cause ou en danger la bonne réputation de la BPSA que cela soit sur le territoire national ou à l'étranger.
- 5.5. A l'annonce de sa sélection par le CA, le tireur sélectionné confirme sa participation en versant le montant de son inscription sur le compte de la BPSA, montant qui lui sera remboursé juste avant l'évènement.
- 5.6. En cas de désistement tardif, le remboursement pourra se faire en fonction des conditions établies par l'organisation du match concerné.

6. Critères Spécifiques

- 6.1. Sur base de critères spécifiques et d'avis motivés, le Development Officer pourra proposer au CA de la BPSA de déroger au système mécanique de qualification avec pour objectif d'augmenter au sein de la Sélection Nationale le caractère d'excellence que constitue la représentation des couleurs nationales. Les principaux critères spécifiques qui peuvent faire l'objet d'une appréciation par le National Team Manager sont repris ci-dessous et ne constituent pas une liste exhaustive.
- 6.2. Limiter le nombre de slots alloués aux compétiteurs de la Division « X » et les reporter aux candidats de la Division « Y » ou de la Catégorie « Z », s'il s'avère que les résultats des compétiteurs de cette Division ne font pas l'objet de performances satisfaisantes que pour pouvoir représenter significativement cette dernière. L'évaluation pourra être réalisée en comparant, par exemple, les résultats obtenus (< 75% !) par les candidats sur des matchs internationaux par rapport à leurs futurs concurrents directs auxquels ils seront confrontés lors de l'évènement majeur.
- 6.3. Allouer un slot à un membre qui se distingue de façon exceptionnelle sur le plan sportif dans une Division (RD, CD,...) et/ou une Catégorie particulière (Junior, Senior, Super Senior, Lady) et dont les espoirs de résultats sont réels et attestés par une progression sportive significative et/ou des victoires éloquentes (100%) et répétées en compétitions internationales (> 2 podiums/an) dans les années directement précédentes à l'évènement majeur.
- 6.4. Suspendre la participation d'un membre en cas de contre-performances manifestes, absences notoires de participation aux matchs du Championnat de Belgique déjà en cours, déficiences et défaillances techniques récurrentes des armes, munitions ou équipement et/ou blessures incontestablement incapacitantes durant l'année du déroulement de l'évènement majeur.
- 6.5. Stopper la participation d'un candidat suite à des refus manifestes de participations et/ou absences trop fréquentes (excusés ou non) à l'occasion des entraînements des Sélections Nationales organisés par le National Team Manager.